



**CA DU 23 NOVEMBRE 2021**

**Quorum : 21 /30**

**Ouverture de séance : 18h10**

**Secrétariat : Mme Labarre**

**Présents :**

| Qualité                              | Titulaires   |                     |   |   |            | Suppléants |   |   |  |
|--------------------------------------|--|---------------------|---|---|------------|------------|---|---|--|
|                                      | Nom – Prénom   | P                   | A | E | Nom-Prénom | P          | A | E |  |
| <b>Administration</b>                | Chef d'établissement   | GUERIN Christelle   | X |   |            |            |   |   |  |
|                                      | Adjoint - Principal  | DUCEUX Eric         | X |   |            |            |   |   |  |
|                                      | Adjoint -Gestionnaire  | GUISEPPIN Agnès     | X |   |            |            |   |   |  |
|                                      | CPE  | DUFOUR Marion       | X |   |            |            |   |   |  |
|                                      | Agent comptable (à titre consultatif)                                  | PAUMARD Alain       | X |   |            |            |   |   |  |
| <b>Elus locaux</b>                   | Collectivité de rattachement   | MARTIN Marie-Pierre | X |   |            |            |   |   |  |
|                                      | Collectivité de rattachement   | CHALOPIN Philippe   |   |   | X          |            |   |   |  |
|                                      | Groupement de communes   | BOURIGAULT Carole   |   |   | X          |            |   |   |  |
|                                      | Commune siège  | BRARD Nathalie      |   |   | X          |            |   |   |  |
| <b>Personnalité qualifiée</b>        |  | BERTHELOT Claude    |   |   | X          |            |   |   |  |
| <b>Personnalité qualifiée</b>        |  | PAVIOT Martine      |   |   | X          |            |   |   |  |
| <b>Personnels de l'établissement</b> | Personnels d'enseignement et d'éducation                               | LABARRE Nathalie    | X |   |            |            |   |   |  |
|                                      |  | BLANC Jérôme        | X |   |            |            |   |   |  |
|                                      |  | JUSTUM Valérie      |   | X |            |            |   |   |  |
|                                      |  | VIENNOT Dominique   | X |   |            |            |   |   |  |
|                                      |  | MERCIER Jean-Marc   | X |   |            |            |   |   |  |
|                                      |  | GUILLOT Anne        | X |   |            |            |   |   |  |
|                                      |  | BABIN Laurence      | X |   |            |            |   |   |  |
|                                      | Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé | LE GOFF Nathalie    | X |   |            |            |   |   |  |
|                                      |  | EYLAU Bérengère     | X |   |            |            |   |   |  |
|                                      |  | BESNARD Nathalie    | X |   |            |            |   |   |  |
| <b>Parents d'élèves et élèves</b>    | Elus parents d'élèves  | NICOT Mathieu       | X |   |            |            |   |   |  |
|                                      |  | MARQUIS Fabien      | X |   |            |            |   |   |  |
|                                      |  | RICHARD Delphine    | X |   |            |            |   |   |  |
|                                      |  | NAVILYS Emeline     | X |   |            |            |   |   |  |
|                                      |  | NICOT Myriam        | X |   |            |            |   |   |  |

|       |        |                  |    |   |   |  |  |   |  |
|-------|--------|------------------|----|---|---|--|--|---|--|
|       |        | MARSAIS Séverine |    |   | × |  |  |   |  |
|       | Elèves | PERLIER Magalie  | ×  |   |   |  |  |   |  |
|       |        | PARAGEAUD Maxime | ×  |   |   |  |  |   |  |
|       |        | GOMILA Hermine   | ×  |   |   |  |  |   |  |
|       |        | MAZE Thibault    | ×  |   |   |  |  |   |  |
|       |        |                  |    |   |   |  |  |   |  |
| Total |        |                  | 22 | 1 | 6 |  |  | 1 |  |

### 1/Approbation de l'ordre du jour (pour vote)

1. Approbation de l'ordre du jour du CA (pour vote)
2. Adoption du compte rendu du Conseil d'administration du 7 octobre 2021 (pour vote)
3. Adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration (pour vote)
4. Installation de la commission permanente et ses délégations (pour vote)
5. Installation des commissions
6. Délégation de signature pour les marchés à incidence financière annuelle (pour vote)
7. Convention NTP (pour vote)
8. Convention de renouvellement du marché public pour le gaz (pour vote)
9. Convention avec le CRID (pour vote)
10. Convention avec l'ALIP (pour vote)
11. Réaffectation de subvention – commune de Beaufort en Anjou pour les projets pédagogiques
12. Réaffectation du don de l'APE (pour vote)
13. DBM (pour vote)
14. Présentation du budget 2022 (pour vote)
15. Admission en non-valeur (pour vote)
16. Actualités pédagogiques
17. Informations diverses (pour information)
18. Questions diverses (à transmettre par écrit au secrétariat de direction, au plus tard le 20 novembre 2021)

Mme Guérin précise que le CA ne vote plus l'ordre du jour. Le décret N° 2020-1632 du 21 décembre 2020 précise que *l'ordre du jour sera désormais fixé par le seul chef d'établissement et non plus approuvé en début de séance par le CA.*

Echanges - Remarques des membres du conseil :

Les membres du CA peuvent-ils toujours ajouter des points à l'ordre du jour ?

Mme Guérin : Oui, mais à l'appréciation du chef d'établissement

### 2/ Approbation du compte rendu du CA du 07/10/2021 (pour vote)

Aucune modification

|             |                  |                   |                       |                              |
|-------------|------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|
| <b>VOTE</b> | <b>POUR : 18</b> | <b>CONTRE : 0</b> | <b>ABSTENTION : 3</b> | <b>Résultat :<br/>Adopté</b> |
|-------------|------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|

### 3/ Adoption du RI du CA (pour vote)

Mme Guérin propose la modification de l'article 7 afin de le mettre en conformité avec le décret N° 2020-1632 du 21 décembre 2020, sur les modalités de l'ordre du jour.

Echanges - Remarques des membres du conseil :

M. Marquis : Pourquoi voter alors que c'est une loi imposée ?

Mme Guérin : La mise en conformité des modifications par rapport à la loi demande le vote.

Vote : Adoption de du RI du CA :

|      |           |            |                |                      |
|------|-----------|------------|----------------|----------------------|
| VOTE | POUR : 20 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 1 | Résultat :<br>Adopté |
|------|-----------|------------|----------------|----------------------|

18h18 : Arrivée de Mme Martin (22 votants)

#### 4/ Installation de la commission permanente et ses délégations (pour vote)

Le décret N° 2020-1632 du 21 décembre 2020 précise que la commission permanente doit être recentré sur sa fonction délégataire du conseil d'administration afin d'en alléger le fonctionnement. Cela signifie que la commission permanente ne peut avoir d'existence que si des compétences lui sont déléguées par le CA. Le chef d'établissement rend compte au CA qui suit les décisions prises par la CP.

Au regard du fonctionnement du collège Molière et de son CA, Mme Guérin ne voit pas quel point le CA pourrait valablement déléguer à la CP. En l'absence de délégations, la CP n'a pas de raison d'être. Mme Guérin propose donc de ne pas l'installer.

Elle précise en revanche qu'elle réunira des groupes de travail auxquels les membres du CA pourront librement participer au moment de la DHG et du travail sur le règlement intérieur de l'établissement.

Echanges - Remarques des membres du conseil :

Nathalie Labarre : qui et quels créneaux ?

Mme Guérin : Créneaux : après les cours - Impliqués : les membres du CA qui souhaitent participer

Jérôme Blanc : En bref rien ne change mais il n'y a plus de noms. Ou alors il y a une intention qu'on ne voit pas ?

#### 5/ Installation des commissions

Voir tableau joint

#### 6/ Délégation de signature pour les marchés à incidence financière annuelle (pour vote)

Le collège pour fonctionner passe un certain nombre de contrats. Une délibération du CA peut donner délégation au chef d'établissement de passer des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année de référence (soit du 01/01/22 au 31/12/2022) d'une part, et des dispositions de l'article 27(décret 2016-360) du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part.

Cette délégation permet au CE de signer tous les contrats obligatoires au fonctionnement du collège jusqu'au 31/12/2022.

Echanges - Remarques des membres du conseil :

Vote : Adoption de la délégation :

|             |                  |                 |                       |                              |
|-------------|------------------|-----------------|-----------------------|------------------------------|
| <b>VOTE</b> | <b>POUR : 18</b> | <b>CONTRE :</b> | <b>ABSTENTION : 4</b> | <b>Résultat :<br/>Adopté</b> |
|-------------|------------------|-----------------|-----------------------|------------------------------|

#### **7/ Convention NTP (pour vote)**

L'atelier théâtre est soutenu et co-financé par la DRAC. Cet atelier fonctionne en partenariat avec le Nouveau Théâtre Populaire de Fontaine Guérin. Un des membres de la troupe vient animer des séances de travail avec les élèves à raison d'une fois par mois.  
Une convention régit les modalités de prise en charge de cet atelier.

Vote : Autorisation donnée au CE de signer cette convention

|             |                  |                   |                       |                              |
|-------------|------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|
| <b>VOTE</b> | <b>POUR : 22</b> | <b>CONTRE : 0</b> | <b>ABSTENTION : 0</b> | <b>Résultat :<br/>Adopté</b> |
|-------------|------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|

#### **8/ Convention de renouvellement du marché public pour le gaz (pour vote)**

L'établissement est chauffé au gaz que nous achetons par le biais d'un groupement de commande. Par le biais de cette convention, le collège délègue à l'UGAP la négociation du marché public qui débute en juillet 2022.

Echanges - Remarques des membres du conseil :

M. Viennot demande si l'UGAP négocie à l'échelle nationale

Réponse : Oui

Vote : Autorisation donnée au CE de signer cette convention

|             |                  |                 |                     |                              |
|-------------|------------------|-----------------|---------------------|------------------------------|
| <b>VOTE</b> | <b>POUR : 22</b> | <b>CONTRE :</b> | <b>ABSTENTION :</b> | <b>Résultat :<br/>Adopté</b> |
|-------------|------------------|-----------------|---------------------|------------------------------|

#### **9/ Convention avec le CRID (pour vote)**

Le parc informatique est entretenu par les services du conseil départemental dans sa partie matériel et logiciel pédagogique et par les services académiques (CRID) dans sa partie matériels, logiciels et applications administratives.

Les services académiques ne peuvent intervenir que si une convention est signée.

Echanges - Remarques des membres du conseil :

Nathalie Labarre : Les techniciens du CRID viennent-ils uniquement en cas de crise ou y a-t-il un entretien régulier ?

Mme Guiseppin : En cas de demande de notre part, donc de problème.

Vote : Autorisation donnée au CE de signer cette convention

|             |                  |                   |                       |                              |
|-------------|------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|
| <b>VOTE</b> | <b>POUR : 22</b> | <b>CONTRE : 0</b> | <b>ABSTENTION : 0</b> | <b>Résultat :<br/>Adopté</b> |
|-------------|------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|

#### 10/ Convention avec l'ALIP (pour vote)

Le collège a souhaité participer au projet « Jeunes en Librairie », qui consiste à faire découvrir les métiers du livre aux élèves d'une classe. Ce projet est mené avec les 4F.

Les jeunes pourront au cours de ce projet se rendre dans une librairie saumuroise et acheter chacun un livre (20€) financé par l'ALIP.

Echanges - Remarques des membres du conseil :

Nathalie Labarre : Faire venir un éditeur nantais pour 85 euros, ça semble impossible. Les trois collègues verront si la rencontre avec l'éditeur est maintenue.

Vote : Autorisation donnée au CE de signer cette convention

|             |                  |                   |                       |                              |
|-------------|------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|
| <b>VOTE</b> | <b>POUR : 22</b> | <b>CONTRE : 0</b> | <b>ABSTENTION : 0</b> | <b>Résultat :<br/>Adopté</b> |
|-------------|------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|

#### 11/ Réaffectation de subvention – commune de Beaufort en Anjou pour les projets pédagogiques

La commune de Beaufort en Anjou a versé en 2020 au collège une subvention de 3640 € afin de diminuer le coût des voyages prévus au printemps 2020 pour l'Angleterre et l'Allemagne. Ces voyages en raison du contexte COVID n'ont pu se dérouler. Mme Guérin a demandé à la commune la possibilité de réaffecter cette subvention sur les projets et voyages 2022. La commune a accepté.

Le collège propose que la somme soit répartie sur le voyage dans les Alpes à hauteur de 30€ par participant ( soit 1680 € ) et sur l'action collège au cinéma afin que les familles n'aient rien à payer contrairement aux décisions prises lors du dernier CA ( soit 519 € ) et sur les actions en lien avec la santé et la citoyenneté (1441 €)

Echanges - Remarques des membres du conseil :

Fabien Marquis : Est-ce que la subvention affectée à l'origine sur plusieurs voyages n'est répartie que sur un seul ?

Mme Guérin : on voit donc le point 12 en simultané

Maxime Parageau : Quelles sont les classes concernées ?

Mme G : 3ADEF

Mme Guiseppin : On pourrait bénéficier du passe culture par enfant au collège de 25€ qui pourrait réduire encore les coûts. A voir selon les structures partenaires : musées...

Dominique Viennot : 3B et 3C n'ont aucun projet ?

Mme Guérin : Rien n'était prévu

Nathalie Labarre : Les collègues de langue ont-ils été prévenus que cette subvention qui était à l'origine pour leurs projets était orientée pour autre chose ?

Mme Guérin : Non. La subvention est pour les élèves et n'appartenait pas aux collègues de langue.

M. Mercier : A-t-on bien l'accord de la mairie pour cette réaffectation ?

Mme Guérin : Oui  
Thibaud Mazé : Y a-t-il des sorties ou projets montés pour les classes qui ne partent pas en voyage?  
Car c'est inéquitable.  
Mme Guérin : L'inéquité est réelle, des classes se retrouvent sans rien, mais auront toutefois les actions CESC comme les autres.

Vote : Autorisation donnée au CE de réaffecter cette subvention comme présenté

|      |           |            |                |                      |
|------|-----------|------------|----------------|----------------------|
| VOTE | POUR : 19 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 3 | Résultat :<br>Adopté |
|------|-----------|------------|----------------|----------------------|

### 12/ Réaffectation du don de l'APE

En 2019, l'Ape a fait un don au collège de 1020.18€. Ce don devait servir à financer un voyage scolaire qui n'a pu avoir lieu en raison des différents confinements.  
Nous proposons que ce don soit affecter au voyage en Normandie ce qui reviendrait à abaisser le coût de 17.6€ par participants.

Vote : Autorisation les prélèvements sur réserve présenté

|      |           |            |                |                      |
|------|-----------|------------|----------------|----------------------|
| VOTE | POUR : 19 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 3 | Résultat :<br>Adopté |
|------|-----------|------------|----------------|----------------------|

### 13/ DBM (pour vote)

Pour être certain de pouvoir payer les factures de fin d'année de gaz et d'électricité, il est nécessaire de ré-abonder les crédits par un prélèvement sur réserve : 4000 € pour le service ALO et 2000 € pour le service SRH soit 6000 € au total.  
Fonds de réserve après prélèvement : 68 638.73  
Incertitude sur la consommation et les tarifs de novembre et décembre.

Echanges - Remarques des membres du conseil :

Agnès Guiseppin : Nous n'avons pas assez de crédits pour finir l'année. Par précaution, il faut une ouverture de crédits pour payer les factures. Il nous reste moins de 45 jours de fonctionnement, on doit prendre dedans.

Nathalie Labarre : Que se passe-t-il si on n'a plus de fonds de réserve pour payer ?

Mme Guérin : La collectivité suivrait, le département payerait.

Mme Martin : Département ne laisserait pas collège sans chauffage.

Vote : Autorisation les prélèvements sur réserve présenté

|      |           |            |                |                      |
|------|-----------|------------|----------------|----------------------|
| VOTE | POUR : 22 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 | Résultat :<br>Adopté |
|------|-----------|------------|----------------|----------------------|

### 14/ Présentation du budget 2022 (pour vote)

Le Budget doit prévoir les recettes et les dépenses sur une **année civile** : du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le Budget doit être sincère, c'est-à-dire qu'il doit prévoir toutes les dépenses et les recettes connues à ce jour sans majoration ni minoration fictive.

Le budget de l'établissement est établi à partir des subventions d'état, de la dotation globale de fonctionnement du conseil départemental (la majorité des recettes), de subventions spécifiques du CD et enfin d'autres recettes essentiellement issues des contributions des familles.

La dotation de fonctionnement octroyée par le CD est de **108 971€**. Elle est en diminution de 375€ par rapport à 2021. Cette diminution pourrait apparaître anecdotique. Il n'en est rien lorsqu'on sait combien les coûts de l'énergie ( eau, gaz, électricité) a augmenté ces derniers mois. Il est d'ores et déjà évident que cela va peser lourdement sur le budget au détriment du chapitre Activités pédagogiques.

#### *Détails des recettes et crédits en annexe*

#### Echanges - Remarques des membres du conseil :

Nathalie Labarre : La répartition du département est-elle respectée ? Dit autrement : les dépenses pédagogiques sont-elles vraiment à 55 euros par élève ?

Agnès Guiseppin : Non. Le pédagogique est très vaste. On n'en connaît pas trop la limite. La répartition n'est pas si nette à établir.

Nathalie Labarre : Donc ça veut dire que les sommes allouées par le département pour les actions pédagogiques peuvent payer des charges de chauffage!

Jean-Marc Mercier : La somme fixe allouée pour collège de 300 élèves est de 60 euros par élève et pour un collège de 700 élèves : 37euros. Très défavorable pour nous, qui sommes un gros collège.

Mme Guérin et Agnès Guiseppin confirment.

#### Informations orales :

Mme Guiseppin : On a reçu la subvention pour les cordées de la réussite

11051 euros du collège sont consacrés aux projets pédagogiques

Il y aura une diminution des crédits informatiques pour 2022. On ne pourra par exemple changer que 4 vidéos projecteur par an, alors qu'en moyenne on en achète 6 par an.

Nathalie Labarre : Ca veut dire qu'à un moment les vidéos projecteurs ne seront pas remplacés/réparés?

Mme Guérin : On cherche un prestataire de service pour entretenir les vidéos. : le devis est en attente. Ce n'est pas normal de les changer autant, il faut veiller davantage à leur utilisation.

Nathalie Labarre : Vous voulez dire que les enseignants ne font pas attention?

Mme Guérin : En tout cas il y a quelque chose à faire, on ne peut pas se permettre de changer 6 vidéos par an.

Agnès Guiseppin : L'augmentation du coût du papier est aussi importante. Attention aux photocopies ! En 2023, on ne pourra pas assurer 11000 euros pour les projets pédagogiques.

Le prix du repas est maintenu au même montant depuis 3 ans. Une élève paye 3,50 euros alors que prix de revient du repas est à 3,55.

#### Echanges et remarques

Fabien Marquis : Pourquoi le prix fixé par repas par le Département n'est-il pas le même selon les collèges ? Mes enfants, dans deux collèges différents, payent des sommes différentes.

Agnès Guiseppin : Normalement la même chose partout.

Mme Guérin : On veut bien avoir les factures, pour voir.

Fabien Marquis : Pourquoi les commensaux niveau bas payent-ils moins chers que les élèves ?

Agnès Guiseppin : C'est un avantage fourni par l'employeur à ceux qui travaillent pour lui.

Mathieu Nicot : Quand augmenter le prix des repas ? A un moment, on ne peut pas faire autrement.

Mme Guérin : Les familles connaissent la crise financière. Augmenter, c'est mettre en plus grande difficulté les familles, et davantage de familles.

**Informations orales :**

La loi à appliquer à partir de janvier 2022 pour la cantine : 50 % de produits labellisés et 20 % de bio. Or, c'est évidemment plus cher encore. Tableaux comparatifs à l'appui.

**Echanges et commentaires :**

Dominique Viennot : On trouve de la viande moins chère en tant que particulier.

Agnès Guiseppin : Il faudrait trouver la personne qui puisse fournir de grosses quantités de morceaux homogènes pour le collège ! La loi semblera difficile à appliquer.

Mme Eylau : Même quand on a un fournisseur de bœuf par exemple, il n'arrive pas à nous donner du veau si on veut changer. C'est compliqué.

Agnès Guiseppin : Depuis 2019, on propose déjà un jour par semaine sans viande.

Nathalie Besnard : Mais certains enseignants ne mangent pas ce jour-là!

Mme Martin : Sur le principe cette loi est bonne, mais le surcoût n'a pas été envisagé.

**Concernant les dossiers de bourse qui ne sont pas complétés et renvoyés**

Thibaud Mazé : Le fait qu'il n'y ait plus de papier limite peut-être l'information auprès des parents pour les bourses.

Fabien Marquis : La dématérialisation est difficile pour les familles. La demande de la version papier doit être faite, alors qu'avant on recevait le papier sans demander. Certains ne viennent pas au collège pour obtenir le document.

**Concernant les dépenses pédagogiques**

Mme Guérin : L'an prochain, les crédits pédagogiques vont baisser et dépenser 11000€ sera impossible.

Mme Martin : avec -50 élèves, la partie fixe du département ne changera pas, ça donnera un peu de marge. Equilibre à trouver.

Mme Guérin : On espère que l'isolation due aux travaux nous permettra aussi de faire des économies en 2023 au moins. On en doute en 2022.

*Vote : La proposition de budget de l'exercice 2022 est soumise au vote :*

|             |                  |                   |                       |                              |
|-------------|------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|
| <b>VOTE</b> | <b>POUR : 18</b> | <b>CONTRE : 1</b> | <b>ABSTENTION : 3</b> | <b>Résultat :<br/>Adopté</b> |
|-------------|------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|

**15/ Admission en non-valeur (pour vote)**

Un huissier a déclaré insolvable une famille pour deux créances de demi-pension.

Le montant de la première est de 49.20 € (avril-juin 2019), la seconde est de 103 € (janvier-mars 2019), soit une admission en non valeur de **152.20 €**.

Cette créance est apurée par prélèvement sur fonds de réserve.

Vote : Autorisation de solder cette créance par le biais des réserves de l'établissement

|             |                  |                   |                       |                              |
|-------------|------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|
| <b>VOTE</b> | <b>POUR : 21</b> | <b>CONTRE : 0</b> | <b>ABSTENTION : 1</b> | <b>Résultat :<br/>Adopté</b> |
|-------------|------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|



## 16/ Actualités pédagogiques

**25 novembre** : réunion parents professeurs du niveau 4<sup>ème</sup>

**Du 29 novembre au 14 décembre** : conseils de classe du 1<sup>er</sup> trimestre

**30 novembre** : Information sur les possibilités d'orientation après la 3<sup>ème</sup> pour les parents

**6 et 7 décembre** : Collège au cinéma pour les 4<sup>ème</sup> - 1<sup>er</sup> film de l'année

**6 ou 7 décembre** : Temps de travail pour les éco-délégués avec Alysée

**13 décembre** : Réunion des PP de 4<sup>ème</sup> et Mme Pouvreau

**16 décembre** : repas de Noël – Proposition que les élèves et les adultes viennent cette journée -là avec un accessoire de Noël (bonnet de père Noël, serre-tête, pull moche...)

**16 décembre (16h – 17h)** : temps de travail banalisé avec les équipes pédagogiques

**13 janvier** : Présentation des lycées par les proviseurs aux parents de 3<sup>ème</sup>

**18 janvier** : Concert « Peace and Love » pour deux classes de 4<sup>ème</sup>

### Echanges et commentaires :

Mathieu Nicot : On n'a pas de réponse pour la réunion parents-profs 4<sup>e</sup> ?

Monsieur Duceux : Le planning arrive demain. C'est vrai que les délais sont à revoir, on est un peu justes.

Mathieu Nicot : On ne peut pas voir tous les profs ?

Monsieur Duceux : Des remontées ont été faites par les parents et les professeurs. On essaye de les prendre en compte. Mais techniquement, c'est impossible de voir tous les profs. Pour ceux qui ont du mal à se connecter, l'alternative papier est proposée pour certaines familles, mais inutilisée.

Mme Guérin : Des parents nous annoncent des impossibilités à se connecter, mais on ne sait pas pourquoi.

Mathieu Nicot : Depuis Educonet, il y a des mélanges dans les mots de passe, des identités... Gros soucis.

Monsieur Duceux : on donne flashcode pour simplifier.

## 17/ Informations diverses

### o Point sur le chantier

Le chantier avance correctement.

Le parking à vélo devrait être livré à la fin du mois de novembre.

Le gros œuvre va démarrer le montage des murs.

Les travaux d'isolation vont se poursuivre sur les vacances de Noël et devraient se terminer en février.

### o Bilan de l'enquête sur la qualité de l'air dans les salles par le CD49

Pour mémoire : Objectifs mesurer la qualité de l'air et la présence de polluant

Appareil installé dans une dizaine de salles de l'établissement (1 en salle techno, 1 dans les préfas, 1 en modulaire et 2<sup>ème</sup> étage, 2 au 1<sup>er</sup> et 2 en rdc notamment)

Ces appareils ont pris les mesures durant une semaine.

Les résultats des tests réalisés montrent l'importance de la ventilation entre chaque heure de cours dans les salles.

Il faut impérativement aérer entre chaque cours, sinon on a un effet de confinement dans les salles.

Mme Guillot : Les nouvelles fenêtres posent problème, se referment au gré des courants d'air.

Nathalie Besnard : On pourrait peut-être débloquer la fenêtre du professeur ?

Mme Guérin : Pour une question de sécurité, non.

Nathalie Besnard : Créer des cales ?

#### o La fibre au collège et changement du standard téléphonique

Le CD49 vient de signer le marché pour la fibre pour le collège et a signé une convention avec Orange. Le collège devrait pouvoir en bénéficier prochainement.

Par ailleurs, à la suite du dernier CA, Mme Martin nous annonce que le collège Molière va bénéficier en 2022 d'un recâblage et d'un remplacement de tous les équipements réseau, ce qui va améliorer la communication entre les équipements informatiques.

Le standard téléphonique est vieillissant et il tombe régulièrement en panne. Le modèle ne pourra bientôt plus être réparé et il ne pourra supporter l'ajout des postes de l'extension. Le département le sait. Nous ne savons pas quand le changement sera fait.

#### o Dotation en matériel du conseil départemental

Le collège va pouvoir bénéficier d'une dotation en matériel mobile soit

- 2 classes mobiles de 16 PC portables chacune

- 2 classes mobiles de 16 tablettes Android chacune

- 1 classe mobile de 16 PC portables et 1 classe mobile de 16 tablettes Android

Chaque classe mobile intègre une borne WIFI qui couvre la salle qui est utilisée.

Les équipes (75%) ont a priori fait porter leur choix sur 1 classe PC et 1 classe tablette

**20h25** : Départ de Mme Martin (21 présents)

## 18/ Questions diverses

#### o De la représentation enseignante

**1. "Puisque le passe sanitaire est prolongé, mais pour permettre cependant les sorties et voyages validés par le CA précédent et nécessitant ce passe sanitaire, ne pourrions-nous pas :**

**- proposer une réunion de concertation aussi large que possible avec les représentants des parents d'élèves, voire les parents concernés?**

Mme Guérin : Quel serait le but de cette réunion de concertation ? La loi est très claire :

La vaccination des jeunes de plus de 12 ans n'est pas obligatoire et relève du choix des parents et donc du secret médical.

Organiser une sortie scolaire, c'est donc s'assurer au préalable de qui dispose du passe et enjoindre les autres à en fournir un le moment venu avec le risque que cela ne soit pas fait. Quid de la gestion du groupe dont le passe d'un ou plusieurs jeunes ne serait pas valide ou n'aurait pas de passe ?

Texte BO du 25/08/2011 : La décision d'autoriser la sortie ou le projet de voyage scolaire relève, dans tous les cas, de la compétence du chef d'établissement. À cette fin, il dispose de tout pouvoir d'appréciation sur l'intérêt pédagogique et sur les

conditions matérielles de mise en œuvre du projet.

Le chef d'établissement conserve l'entière responsabilité de l'opération et des engagements pris avec les partenaires extérieurs pour l'organiser (notamment les sociétés de transports, les collectivités territoriales ou le voyageur).

Au delà de la question purement organisationnelle se pose des questions d'ordre juridique :

- organiser une sortie scolaire dont on sait qu'elle est soumise à la présentation d'un passe temporaire ou définitif, revient à faire pression de manière indirecte sur les familles, c'est à dire à tenter de les convaincre de se faire vacciner ou tester. Cette forme de pression est légalement répréhensible. Je rappelle que nul ne peut-être contraint de faire ce que la loi n'ordonne pas.

- de plus, le simple fait de recenser les élèves vaccinés, c'est à dire capable de fournir un passe, positionne le chef d'établissement dans l'illégalité puisque cela revient à enfreindre le code de la santé publique sur le secret médical (art 1110-4). Le conseil constitutionnel a rejeté la proposition du ministre qui autorisait les CE à lever le secret médical.

- enfin, l'école est obligatoire, pas les sorties scolaires. En organiser avec passe obligatoire, c'est donc prendre le risque de devoir laisser de côté ne serait-ce qu'un élève (qui ne pourrait justifier ni d'un schéma vaccinal complet ni d'un test, non obligatoire, et de surcroît coûteux pour la société). On tombe alors sous le coup de la discrimination (art 225-1 et 2 du code pénal).

Madame Guérin ajoute que le collège Molière dans son histoire a toujours pris soin de ne laisser aucun élève sur le bord de la route lors d'une sortie ou d'un voyage. Il ne va pas commencer maintenant.

***- rédiger et diffuser une charte pour formaliser les engagements respectifs de l'établissement et des familles, et permettre à chacun de bénéficier d'une information complète sur les modalités d'organisation des sorties et voyages scolaires, notamment concernant, cette année au moins, le passe sanitaire?"***

***(Suggestions du BO : <https://www.education.gouv.fr/bo/11/Hebdo30/MENE1118531C.htm>)***

*Une charte existe déjà. Elle a été votée en juin 2019. Elle nécessite d'être actualisée éventuellement. La question de la possession d'un passe ne sera pas posée pour les motifs évoqués précédemment.*

***2. Sur quel texte officiel le CA et le chef d'établissement se sont-ils appuyés pour proposer aux familles des sorties scolaires payantes alors qu'elles sont sur le temps scolaire, et donc obligatoires?***

***Notification du BO : "Les sorties scolaires obligatoires sont gratuites et sont donc prises entièrement en charge par l'établissement".***

***<https://www.education.gouv.fr/bo/11/Hebdo30/MENE1118531C.htm>***

Les sorties scolaires votées lors du dernier CA et pour lesquelles une participation est demandée aux familles sont des sorties facultatives, y compris « collège au cinéma » pour les films programmés en 2022. Mme Guérin rappelle que compte tenu du budget 2022 qui vient d'être présenté, il est légitime de penser que les sorties prises en charge exclusivement par l'établissement vont être de moins en moins nombreuses, hélas !

Echanges suite à la réponse concernant les questions diverses sur la non autorisation du Chef d'établissement donnée aux sorties nécessitant un passe sanitaire

Dominique Viennot : Toute sortie dans le temps des cours et dans le prolongement du programme est considérée comme obligatoire.

Mme Guérin : Non, l'obligation ne concerne que ce qui est inscrit dans le programme.

Dominique Viennot : L'exploitation des sorties en classe, ça fait partie de l'enseignement. Les textes nous incitent à l'ouverture culturelle et à faire sortir les élèves, gratuitement sur le temps scolaire.

Mme Guérin : Pourquoi les sorties sur temps scolaire devraient-elle être obligatoirement gratuites ? On demande bien aux familles d'acheter un livre pour le cours de français par exemple ou des cahiers d'exercices.

Dominique Viennot : Depuis 10-15 ans, on a eu principe de gratuité.

Mme Guérin : Oui, mais avant on avait les finances. Dorénavant les finances ne suivront pas.

Nathalie Labarre : Il faudrait alors revoir comment on nous demande de travailler. Arrêter de nous demander des projets et penser la démarche autrement. Connaître les sommes pour ne pas nous faire imaginer trop de projets irréalisables.

Mme Guérin : En effet, la démarche en œuvre jusqu'alors doit être revue, le calendrier également.

Dominique Viennot : Pour la collecte de l'argent par les professeurs en classe, ce sera difficile : le temps, la responsabilité, les élèves qui ne payent pas.

Monsieur Paumard : Les professeurs n'ont pas le droit de ramasser de l'argent sauf s'il y a une délégation faite.

Emeline Navilys : Si dans une classe, tous les élèves ont un passe sanitaire, on les prive de sortie, ce n'est pas normal.

Monsieur Duceux : La loi est finalement mal faite. Remplacer le terme vaccination par hémophile ou séropositif et vous appréhendez la question du passe différemment peut-être. Cela pose une question éthique.

Delphine Richard : Sur les sorties facultatives, les familles peuvent bien refuser à leurs enfants d'aller à une sortie. On pourrait demander aux familles de choisir aussi dans ce cas, pour ne pas faire porter cette interdiction aux enfants dont les parents ont fait le choix de la vaccination.

Emeline Navilys : Nos enfants vaccinés sont aussi discriminés puisqu'on leur interdit les sorties avec passe sanitaire!

Dominique Viennot : C'est un gros impact sur le travail des enseignants. Ça crispe.

Nathalie Labarre : D'autres établissements sortent. Les chefs d'établissement permettent donc ces sorties.

Mme Guérin : Certains s'asseoient sur la loi, moi je ne le ferai pas.

Nathalie Labarre : Cette interdiction de sorties à cause du passe nous empêche de travailler.

Mme Guérin : Il y a bien des sorties possibles sans le passe. Le musée Joseph Denais, par exemple, on peut le privatiser

Mathieu Nicot : Oui, enfin nos gosses le voient depuis qu'ils sont à la maternelle, ils ont besoin d'autre chose.

Nathalie Labarre : Je trouve qu'il y a une dramatisation autour de ce passe et du « secret médical ». Un passe ne dit pas pourquoi on l'a.

Mme Guérin : Toutes les sorties ne sont pas mises à mal par cette décision, on peut trouver ce qui peut se faire. Le travail des enseignants ne peut pas être fondé uniquement sur les sorties envisagées.

### **3. La connexion internet au collège est problématique, et les enseignants se retrouvent souvent bloqués dans leur travail, parfois en plein cours et de façon inopinée : quelles sont les solutions proposées ?**

Réponse apportée en informations diverses

### **4. Les téléphones des modulaires ne fonctionnent pas. Quand le problème sera-t-il réglé?**

La mise en place d'une ligne téléphonique dans les modulaires n'a jamais été prévue par le département. Une solution alternative a été mise en œuvre. Elle n'est pas totalement opérante, hélas. Aucun travaux ne seront faits. S'il y a un besoin urgent de prévenir, on envoie un élève

Juste avant la clôture des débats, les enseignants et parents souhaitent déposer 3 motions :

- une des parents d'élèves des élèves de l'atelier théâtre,
- une des représentants des parents d'élèves,
- une de l'équipe enseignante.

Les trois demandent la levée de l'interdiction des sorties nécessitant le passe sanitaire.

Mme Guérin n'ajoute rien à nos échanges précédents, mais précise que ces motions seront envoyées aux instances avec le compte-rendu du CA.

**Levée de séance : 20h55**

**Nathalie LABARRE**  
*Secrétaire de séance*



**Motion présentée par les enseignants élus au CA du collège Molière**

Puisque le contexte actuel est bien peu porteur d'espoir pour notre jeunesse

Puisque nous, enseignants de Molière, avons à cœur de retrouver le sens du culturel et du collectif

Puisque nous travaillons avec un public rural, éloigné de la culture facilement accessible

Puisque les activités culturelles participent à la mission éducative des établissements d'enseignement, et qu'elles font partie intégrante de la mise en œuvre du projet d'établissement

Puisque nous nous devons de favoriser la mobilité des élèves

Puisque nos élèves fréquentent, en dehors, mais aussi au sein du collège, des personnels adultes et d'autres jeunes qui ne sont pas immunisés contre la COVID

Puisque beaucoup de familles ont fait vacciner d'eux-mêmes leur(s) enfant(s) pour que ceux-ci aient une scolarité et une vie normales

Puisque la vaccination a été proposée à chaque élève lors des temps scolaires et qu'il est également possible de demander aux familles de faire tester leur(s) enfant(s) non vaccinés avant une sortie ou un voyage, de manière à ce que les jeunes puissent présenter un passe sanitaire valide aux lieux culturels qui le réclament

Puisque le passe sanitaire a été prolongé mais que les projets ont été validés par le CA précédent

Puisque ni le Recteur ni le Ministre n'interdisent les sorties

Puisque la décision d'autoriser la sortie ou le voyage scolaire relève, dans tous les cas, de la compétence du chef d'établissement

Nous manifestons par ce courrier, en tant que représentants d'un grand nombre de professeurs, la volonté indéfectible de continuer à promouvoir l'ouverture culturelle de nos élèves. Aussi, nous sollicitons la bienveillance de notre chef d'établissement pour nous permettre de mener à bien les projets pédagogiques votés au CA du 07 octobre 2021, dans le respect des conditions sanitaires de vigueur.

Les enseignants élus au CA

Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil d'administration du collège Molière,

En tant que parents d'élèves de la classe théâtre, nous nous permettons de vous écrire pour vous faire part de notre incompréhension quant au choix qu'a fait la direction de ne pas autoriser les sorties proposées par Mme Pirotais.

En juin, lors de la présentation de la classe théâtre aux élèves, les objectifs avaient été clairement explicités : faire découvrir et pratiquer le théâtre mais aussi assister à des représentations et fréquenter des lieux de culture. Les élèves se sont alors appuyés sur ces orientations pour rédiger leur lettre de motivation et poser leur candidature.

Depuis la rentrée, les élèves ont pu pratiquer le jeu dramatique et rencontrer un acteur. Pour compléter leur formation, il serait souhaitable qu'ils puissent visiter des lieux de culture spécifiques au théâtre et assister à des représentations comme le prévoit le projet de l'enseignante. Ce projet est, selon nous, un atout pour nos enfants qui n'ont pas tous l'occasion de fréquenter ces lieux culturels.

A ce jour, les contraintes sanitaires n'interdisent pas la fréquentation des lieux culturels. Ainsi, les élèves de la classe théâtre peuvent, sous réserve d'un pass sanitaire valide ou d'un test négatif, mener à bien l'intégralité du projet élaboré par l'enseignante.

En tant que parents, nous regrettons de ne pas avoir été informés de la décision de la direction de ne pas autoriser ces sorties théâtre. Dans la mesure où aujourd'hui, un pass sanitaire ou un résultat de test négatif peut être fourni par les familles, en toute discrétion et dans le respect du choix de chacun, nous ne comprenons pas cette décision.

Ne serait-il pas judicieux de transmettre une information aux parents ? Les parents des enfants ne disposant pas de pass vaccinal seraient peut-être volontaires pour faire tester leur enfant avant les sorties. Les élèves pourraient dès lors, en toute sécurité, profiter des spectacles prévus et mener à bien le projet initial de leur professeur.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier. Cordialement.

Des parents d'élèves de la classe théâtre

**Motion présentée par l'association des parents d'élèves pour le conseil d'administration**

**Du 23/11/2021**

Mesdames Messieurs,

L'heure est grave. Nous, parents de l'APE élus au CA, sommes contraints de constater que l'intégralité ou presque des projets pédagogiques élaborés par les professeurs du collège est en péril. Sous prétexte de « Passe Sanitaire » et de discriminations, tout serait remis en question.... Museler la culture, les projets pédagogiques n'est-il pas discriminant pour les familles ayant fait l'effort de la vaccination ? (Pour rappel les tests pour les enfants mineurs sont gratuits et pris en charge par la sécurité sociale.) Donc il n'est pas incohérent de demander aux familles de prendre leurs responsabilités pour que leurs enfants puissent bénéficier des différents projets. Nous, parents, ne tolérons pas une telle injustice, sachant que Molière est l'exception et que tous les autres collèges et lycées arrivent à mener à bien leurs projets. Il ne faut pas oublier que la population gravitant autour du collège n'est pas aisée et loin de toutes sources culturelles. Le collège Molière, depuis toujours, a eu la chance de bénéficier d'une multitude de professeurs passionnés proposant et menant à bien divers projets culturels et pédagogiques. Il est pour nous inconcevable de voir la culture au collège fondre telle la mer de glace, nous nous y opposerons et cela fermement, et nous sommes prêts à saisir les plus hautes instances pour que Molière, sa culture et ses projets pédagogiques puissent continuer à baigner nos enfants, nos futures élites, dans une atmosphère emplie d'apprentissages de cultures et d'éveil au monde.

En vous remerciant de l'intérêt que vous nous porterez.

Cordialement

L'équipe APE